

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/135 DU 05 AOUT 2024 PORTANT NOMINATION DE
CRETAINS CADRES AU SECRETARIAT GENERAL DE L'ETAT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril
2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril
2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République
du Burundi ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22
septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du
Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Assistant du Secrétaire Général de l'Etat :

Madame Thécla KABUYE.

Article 2 : Est nommé Conseiller au Secrétariat Général de l'Etat :

Monsieur Claver NIYUNGEKO.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 05 août 2024,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.